

Direction des Finances et Informatique

Décision du Maire

Décision n° **DFI2026-013**

Objet : TARIFS DU SECTEUR CULTUREL SAISON 2026-2027

Billetterie, prestations et pratiques culturelles, bibliothèque et salles municipales à compter du 1^{er} septembre 2026

Le Maire de Viroflay, Conseiller départemental des Yvelines,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération du Conseil municipal n°22/26, en date du 21 mars 2026, portant délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire, au titre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

VU la décision DFI2025-014 en date du 22 mai 2025 portant sur les tarifs du secteur culturel 2025-2026 - Billetterie, prestations et pratiques culturelles, bibliothèque et salles municipales à compter du 1^{er} septembre 2025,

CONSIDERANT que la commune de Viroflay est propriétaire du Pavillon d'Elvire, situé au 7 avenue de Versailles, de la salle polyvalente Dunoyer de Segonzac, située 14 avenue des Combattants, des salles polyvalentes Puyade et Juliette, situées 5 passage Juliette et de l'Auditorium, situé 74 avenue du Général Leclerc,

CONSIDERANT la nécessité de fixer la tarification afférente à l'ensemble des prestations gérées par la Direction des Affaires Culturelles pour la période allant du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027.

DECIDE

Article 1 : D'appliquer la tarification des activités du secteur Culturel à compter du 1^{er} septembre 2026 :

- **La tarification des prestations culturelles est la suivante :**

Prestations liées aux expositions	Tarifs au 01/09/2026
Catalogues des Expositions	8 €
Autres catalogues	5 €
<i>Ateliers de médiation pour les non Viroflaysiens</i>	
Groupe de moins de 20 personnes	56 €
Groupe de 20 à 30 personnes	98 €

Billetterie	Tarifs au 01/09/2026
SPECTACLES	
Spectacles jeune public (scolaire)	6,50 €
1 atelier avec prestation d'artiste (médiation scolaire)	95 €
Spectacle tout public Tarif A	28 €
Spectacle tout public Tarif A demandeur d'emploi et moins de 25 ans	21 €
Spectacle tout public Tarif B	20 €
Spectacle tout public Tarif B demandeur d'emploi et moins de 25 ans	15 €
Spectacle tout public Tarif unique C	10 €
Spectacle jeune public Tarif unique D	8 €
CONFERENCES ET ATELIERS	
Conférence - 1 séance	10 €
Conférence - 1 cycle (3 séances consécutives)	25 €
Conférence - 1 séance - tarif moins de 25 ans	6 €
Conférence - 1 cycle (3 séances consécutives) - tarif moins de 25 ans	14 €
Atelier Heureux à Deux	10 €
Atelier Heureux à Deux - tarif moins de 25 ans	6 €

- **La tarification des prestations de la bibliothèque de Viroflay est la suivante :**

Désignation	Nature de la prestation	Tarifs au 01/09/2026
Droit d'inscription - Adhésion - Rachat de carte	Personnes habitant, étant scolarisées ou travaillant à Viroflay	Gratuit
	Personnes n'habitant pas, n'étant pas scolarisées ou ne travaillant pas à Viroflay	52,00 €
	Rachat de carte	7,00 €
Frais de gestion administratifs par lettre de relance	Lettre de relance 1	4,00 €
	Lettre de relance 2	11,00 €
	Lettre de relance 3	32,00 €
Rachat de documents - Remboursement documents perdus, volés - Détérioration suite emprunt	Magazine	7,00 €
	Livre jeune	16,00 €
	Livre adulte	22,00 €
	CD	26,00 €
	Divers jeux	26,00 €
	Méthode	42,00 €
	DVD	57,00 €
	Boitier Lunii	52,00 €
	Câble	15,00 €
	Liseuse	104,00 €
Vente d'ouvrages	Livres de poche, premières lectures, parascolaire, mangas, albums enfants, documentaires enfants, disques	2,00 €
	Livres grand format (romans adultes - jeunesse – 1ère édition) et documentaires adultes, bandes-dessinées	3,00 €
	Beaux-livres, dictionnaires	6,00 €
Impressions - Photocopies	Noir et blanc	0,20 €
	Couleur	0,30 €

- La tarification des pratiques culturelles (ateliers d'art, cours de langues et stages) est la suivante :

		TARIFS de septembre 2026 à juin 2027			
Désignation	Nature de la prestation	ADULTES VIROFLAYSIENS ET PERSONNES TRAVAILLANT A VIROFLAY	< 25 ANS	NON VIROFLAYSIENS	VIROFLAYSIENS DEMANDEURS D'EMPLOI
ATELIERS D'ART ET COURS DE LANGUES	TARIF A : Ateliers d'art (32 séances) et Céramique 16 séances	465 €	345 €	605 €	
	TARIF B : Histoire de l'Art / Ateliers d'art (16 séances)	255 €	205 €	350 €	
	TARIF B : Cours de langues	255 €	205 €	350 €	-20%
	TARIF C : Ateliers d'art enfants & ados	255 €	255 €	255 €	
	Supplément atelier libre (gravure)	87 €	57 €	118 €	
	Supplément atelier libre (collage / reliure)	47 €	37 €	57 €	
STAGES ENFANTS & ADOS DE 6 À 18 ANS		Taux horaire de 9€			
	PARODIE EN DESSIN 15-18 ANS		27 €		
	DIORAMA 6-9 ANS		81 €		
	DESSIN AQUARELLE 8-11 ANS		27 €		
	SCULPTURE 8-12 ANS		18 €		
	CREATION SONORE 13-17 ANS		36 €		
	CREATION 3D 6-9 ANS		27 €		
	DESSIN ET GRAVURE 9-12 ANS		81 €		
	AUTO PORTRAIT 9-12 ANS		27 €		
	IMPROVISATION THEATRALE 6-9 ANS		14 €		
	GRAVURE 12-15 ANS		32 €		
	MODE, STYLISME ET CREATION DESSIN 13-17 ANS		36 €		
STAGES ADULTES A PARTIR DE 16 ANS (OU 14 ANS EXCEPTIONNELLEMENT)		Taux horaires 12€ (+25 ans) et 9€ (-25 ans)			
		ADULTES	< 25 ANS		
	CARNET DE VOYAGES AQUARELLE	48 €	36 €		
	PRISE DE PAROLE EN PUBLIC	36 €	27 €		
	TECHNIQUES DE DESSIN	252 €	189 €		
	POCHOIR	72 €	54 €		
	MARBLE ART	24 €	18 €		
	GRAVURE	36 €	27 €		
	BIJOUX FANTAISIES EN PERLE	48 €	36 €		
	MOSAÏQUE VERRE SUR VERRE	126 €	95 €		
	PEINTURE A L'HUILE	36 €	27 €		
	PHOTOGRAPHIE LITH	96 €	72 €		
	INITIATION AU VITRAIL	108 €	81 €		
	COLLAGRAPHIE	120 €	90 €		
	SEANCE DECOUVERTE EXPOSITION	28 €	16 €		
	DECOUVERTE ITALIEN	18 €	14 €		
	DECOUVERTE RUSSE	18 €	14 €		
	DECOUVERTE PORTUGAIS	18 €	14 €		
	DECOUVERTE CHINOIS	18 €	14 €		
STAGES FAMILLE A PARTIR DE 6 ANS	Forfait 1 adulte & 1 enfant	Taux horaire de 16,50€ Stage de 6h : 99€ / de 5h : 83€ / de 3h : 50€			
	Forfait 1 adulte & 2 enfants	Taux horaire de 20€ Stage de 6h : 120€ / de 5h : 100€ / de 3h : 60€			
	Forfait 1 adulte & 3 enfants	Taux horaire de 23,50€ Stage de 6h : 141€ / de 5h : 118€ / de 3h : 71€			
SEANCES "DECOUVERTE" EN LIEN AVEC LES EXPOSITIONS	Elève : inscrit aux cours annuels		16 €		
	Séance libre: non-inscrit aux cours annuels		28 €		
ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS D'ARTS PLASTIQUES (par classe)			99 €		

- **La tarification de mise à disposition et la location des salles municipales gérées par la direction de la culture, pour les Viroflaysiens et non Viroflaysiens est la suivante :**

Désignation	Nature de la prestation	PROPOSITION TARIFICATION SAISON 2026/2027			
					Non viroflaysiens
		Particuliers viroflaysiens pour utilisation familiale ou privée (rallyes), les associations pour une utilisation à vocation commerciale et festive	Associations dans le cadre de leur activité	Entreprises (personnes morales de droit privé et public), copropriétés viroflaysiennes	Associations, Entreprises (personnes morales de droit privé et public)
		TARIF A	TARIF B	TARIF C	TARIF D
Pour toutes salles louées	frais de gestion d'annulation (article 1a)	112,00 €	112,00 €	112,00 €	112,00 €
	Pénalité ménage non fait (article 1b)	286,00 €	286,00 €	286,00 €	286,00 €
	pénalité pour heure de retard (article 1c)	117,00 €	117,00 €	117,00 €	117,00 €
ELVIRE salle de réception (location limitée à une fois par an) : 7 avenue de Versailles 100 personnes maximum	vendredi de 18h00 à 2h00	888,00 €	444,00 €		
	samedi de 10h00 à 2h00	970,00 €	485,00 €		
	dimanche de 10h00 à 18h00	490,00 €	245,00 €		
DUNOYER salle polyvalente 200 m² avec scène hors scène 175 m² 14 avenue des combattants 200 personnes maximum	du lundi au dimanche forfait 4 h		211,00 €	338,00 €	422,00 €
	heure supplémentaire rattachée au forfait		57,00 €	91,00 €	114,00 €
	une heure		69,00 €	110,00 €	137,00 €
	forfait gardien plan de feu 2 heures (article 1e)		125,00 €	200,00 €	249,00 €
PUYADE salle polyvalente 97m² 5 passage juliette 80 personnes maximum	du lundi au dimanche forfait 4 h		175,00 €	280,00 €	350,00 €
	heure supplémentaire rattachée au forfait		42,00 €	67,00 €	84,00 €
	une heure		52,00 €	83,00 €	104,00 €
JULIETTE salle polyvalente 37 m² 5 passage juliette 19 personnes maximum	du lundi au dimanche forfait 4 h		140,00 €	224,00 €	280,00 €
	heure supplémentaire rattachée au forfait		32,00 €	50,00 €	63,00 €
	une heure		44,00 €	70,00 €	88,00 €
AUDITORIUM Salle de spectacle 800m² dont scène 96m²: 74 Avenue du Général Lederc , 200 personnes maximum, avec présence régisseur	Semaine : forfait 4 heures		622,00 €	995,00 €	1 244,00 €
	Semaine : heure supplémentaire rattachée au forfait		197,00 €	315,00 €	394,00 €
	Semaine : Forfait 3h régisseur auditorium - plan de feu		209,00 €	334,00 €	418,00 €
	Week-end : forfait 4 heures		731,50 €	1 170,00 €	1 463,00 €
	Week-end : heure supplémentaire rattachées au forfait		228,50 €	366,00 €	457,00 €
	Week-end : Forfait 3h régisseur auditorium - plan de feu		209,00 €	334,00 €	418,00 €

Article 1a : En cas d'annulation de location, des frais de gestion seront facturés par la Régie de Recettes Centralisée correspondant aux frais de gestion d'annulation.

Article 1b : Si l'occupant ne restitue pas les lieux dans un bon état de propreté et que la ville devait procéder au nettoyage de la salle, l'intervention sera facturée par la Régie de Recettes Centralisée correspondant au frais ménage.

Article 1c : Tout dépassement d'horaire sera facturé par la Régie de Recettes Centralisée correspondant à la pénalité par heure de retard.

Article 1d : En cas de dégradation et/ou de détérioration et que la ville devait procéder à des réparations, l'intervention sera facturée par la Régie de Recettes Centralisée.

Article 1e : La salle Dunoyer de Segonzac dispose d'une implantation type pour l'éclairage, et un équipement d'une régie autonome nécessitant 15 minutes de formation d'utilisation par le gardien. Dans l'hypothèse où la configuration d'implantation des lumières type ne correspondrait pas au besoin de l'occupant, ce dernier fournira le plan de feu adapté à ses besoins. Un gardien effectuera la mise en place des lumières, l'occupant n'ayant pas l'autorisation d'utiliser l'échelle. L'intervention du gardien donnera lieu au paiement par l'occupant d'une facture correspondant au forfait de 2 heures.

N° de décision : **DFI2026-013**

Objet : **TARIFS DU SECTEUR CULTUREL SAISON 2026-2027**

Article 2 : La présente décision sera transmise dans la forme légale et notifiée aux intéressés.

Article 3 : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans le délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité nécessaires.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En préfecture, le

De la notification, le
Ou de l'affichage, à compter du

Pour la commune de Viroflay,

Viroflay, le



[Signature]
Olivier LEBRUN

Maire

Conseiller départemental des Yvelines